

Fédération Française de Boxe
Commission Nationale de Boxe Amateur

Compétitions nationales amateurs
2022

CRITERIUM
NATIONAL
AMATEUR
CADETS
HOMMES ET
FEMMES
2024
RÈGLEMENT

Edition officielle

Off01 Régl CNA 2024
du 1 septembre 2023

SOMMAIRE

LE CALENDRIER DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS H & F 2024	page 4
LE DÉROULEMENT DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS H & F 2024	page 5
LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS DES CLUBS	page 6
LES RÈGLES SPORTIVES DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS H & F 2024	page 6
LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS H & F 2024	page 9

**LE CALENDRIER DU CRITERIUM
NATIONAL AMATEUR CADETS Hommes & Femmes 2024**

Né(e)s en 2008 et 2009

CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

→ Championnats régionaux CADETS hommes & femmes
le 08 janvier 2024

→ Engagements individuels au Critérium National Cadets hommes & femmes
avant le 08 janvier 2024 à 12h00

→ 1/8^e et 1/4 finales du critérium national amateur Cadets Hommes & Femmes

les 03 et 04 février 2024 au Parc d'Olhain (62)

→ Critérium national amateur Cadets Hommes & Femmes :
½ finales et Finales

Les 17 et 18 février 2024 au Parc d'Olhain (62)

LE DÉROULEMENT DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS Hommes & Femmes 2024

Préambule : la qualification "boxeur" *dans ce document, désigne les Hommes et les Femmes*

1°) Les engagements individuels au Critérium National Amateur Cadets 2024

a) Les engagements individuels sont réalisés par les comités régionaux, ils doivent donner leur ordre de préférence à l'aide du dossier fédéral d'engagement. Les bulletins individuels d'engagement obligatoirement signés par chaque boxeur, le représentant légal (si mineur) et par son président de club sont joints au dossier.

b) Les dossiers d'engagement au Critérium National Amateur Cadets hommes et femmes envoyés par les comités régionaux doivent arriver à la FFB **AVANT le 08 JANVIER 2024 à 12h00.**

c) Les comités régionaux ne peuvent engager que des boxeurs :

- **nés en 2008 et 2009**

- **ayant au moins 5 combats pour les hommes, 5 combats pour les femmes** à leur palmarès au **08 janvier 2024**

- **fournir un certificat de non-grossesse**, avec le bulletin d'engagement pour les femmes.

- **ayant été engagé** au championnat régional et **n'ayant pas été forfait** pour quelque motif que ce soit.

d) Lorsqu'ils engagent plusieurs boxeurs dans une catégorie de poids (3 boxeurs au maximum), les comités régionaux les présentent suivant un ordre préférentiel (de 1 à 3)

Attention : Il ne sera Pas demandé de chèque de caution, mais en cas de forfait d'un(e) boxeur (se), 100 € seront déduits au Comité Régional d'où dépend le boxeur.

2°) La sélection et le classement des boxeurs

Les boxeurs sont sélectionnés (16 boxeurs sélectionnés au maximum par catégorie de poids) et classés par la Commission nationale de boxe amateur.

3°) Les critères de sélection et de classement pour le Critérium National Amateur Cadets H & F 2024

La sélection et le classement des boxeurs (ses) sont effectués selon les critères suivants :

- *Ordre de proposition préférentiel présenté par le comité régional sur le dossier d'engagement¹,*
- *Analyse du palmarès : nombre de combats, nombre de victoires, niveau et diversité des adversaires rencontrés.*

4°) Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule selon le principe de l'élimination directe.

5°) FRAIS DE COMPETITION : aucune participation ou remboursement de frais par la FFBoxe

¹ Lorsqu'un boxeur engagé par le comité régional n'est pas sélectionné par la commission, les boxeurs qui le suivent éventuellement dans l'ordre de présentation des candidatures ne sont pas automatiquement sélectionnés.

LES RÈGLES SPORTIVES DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS Hommes & Femmes 2024

Sur le lieu de compétition, LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION EST LE SUPERVISEUR FÉDÉRAL. Il peut prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1^{er} septembre 2023 s'applique dans sa totalité au Critérium National Amateur Cadets 2024.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 - Deux frères ou sœurs ne peuvent pas être engagés dans la même catégorie de poids.

Règle 2 - Les pesées et les visites médicales

Les pesées sont effectuées aux limites des catégories de poids officielles, **sans aucune tolérance de poids.**

Une seule pesée officielle et visite médicale par jour de compétition sont programmés.

- Pour la pesée, elle se fait obligatoirement en tenue de compétition **avec une tolérance de poids de 300 grammes** (cf. code sportif).

Règle 3 - Les catégories de poids

CATÉGORIES DE POIDS CADETS H & F			
	<i>52 kg</i>	<i>63 kg</i>	<i>80 kg</i>
<i>De 44 à 46 kg</i>	<i>54 kg</i>	<i>66 kg</i>	<i>90 kg</i>
<i>48 kg</i>	<i>57 kg</i>	<i>70 kg</i>	<i>+90 kg</i>
<i>50 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>75 kg</i>	

En fonction du niveau sportif et du nombre de boxeurs engagés, la CNBA se réserve le droit de ne pas ouvrir toutes les catégories.

Règle 4 - Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque programme sont arrêtées par la FFB. Cependant, en cas de nécessité l'ordre des combats peut être modifié par le Superviseur fédéral. Aucun combat ne peut se dérouler au-delà de **22h00**.

Règle 5 - La durée des combats

- Cadets H & F : 3 x 2

Règle 6 - Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelé également :

« Ten points must-system »

Les combats peuvent être jugés :

- avec le système de jugement électronique

- avec des bulletins manuels (papier)

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeurs. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

1 – Le nombre de coups de qualité sur la cible

2 – La domination dans le combat par supériorité technico-tactique

3 – La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement)

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

10 – 9 : domination légère dans le round

10 – 8 : domination claire dans le round

10 – 7 : domination totale dans le round

Règle 7 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeurs (ses) doit être conforme au code sportif de la FFB, en particulier :

- Les gants sont de **10 onces** pour toutes les catégories de poids. Un lot de matériel agréé (gants et casques) est fourni **(en prêt)** par la FFB pour chaque phase du Critérium National amateur Cadets.

- **Les bandages sont obligatoires : minimum 2,5 m et n'excédant pas 4 m de long et 5,7 cm de large.** Aucun autre type de bandage n'est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés avant (au moment de la « prise des gants ») et en fin de combat. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts. Dans le cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier le boxeur.

- Les casques sont personnels ; ils doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté au boxeur(se). Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes sont interdits). La FFB tient 6 casques à disposition des boxeurs (3 rouges et 3 bleus de tailles différentes).

- Les maillots de type débardeurs (sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible).

- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux.
- La jupe-Short est autorisée pour les femmes.
- Les cheveux longs doivent être placés sous le casque et doivent être maintenus par un foulard, un bandana ou une charlotte ; Les épingles à cheveux sont interdites.
- **La barbe et la moustache sont autorisées et ne doivent pas couvrir le cou et excéder 10 cm de long.**
- Le port de « bijoux de piercing » est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles...).
- Les boxeurs et les boxeuses s'engagent à porter, au cours de la finale, le matériel qui leur serait fourni par un des partenaires de la FFB.
- Le matériel spécifique aux femmes : Le port du protège poitrine n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé.
- Le protège dent rouge ou dans une couleur dérivée du rouge est interdit.
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

Règle 8 - La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement être dotés d'un badge officiel fédéral « entraîneurs » et porter une tenue sportive. Ils doivent être licenciés à la FFB pour la saison et titulaire d'un diplôme de Prévôt fédéral au minimum.

Règle 9 - Les repêchages

Seul le dernier battu par un boxeur qualifié pour le tour suivant peut le remplacer en cas de forfait.

Règle 10 - Les sanctions pour forfait

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax ou e-mail) dans les plus brefs délais de manière à éviter le déplacement inutile de l'adversaire sur le lieu de compétition.

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur.

Règle 11 - Les tableaux de compétition

Les tableaux sont établis par la Commission nationale de boxe amateur en fonction du nombre réel de boxeurs sélectionnés dans chaque catégorie de poids.

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR CADETS H & F 2024

La Fédération française de boxe attribue des prix, publie des classements et délivre des attestations à l'issue du Critérium National Amateur cadets 2024.

1°) Les classements et prix du Critérium National Amateur Cadets

- **Le classement par clubs** : sont classés les trois clubs ayant obtenu le plus de points. Les trois clubs classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le classement par comités régionaux** : sont classés les trois comités régionaux ayant obtenu le plus de points. Les trois comités régionaux classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le Challenge du meilleur boxeur** : est attribué au meilleur boxeur des Finales

2°) L'attribution des points

Pour les classements par clubs et par comités régionaux, les points sont attribués selon le barème suivant.

<i>Places obtenues par les boxeurs</i>	<i>Nombres de points attribués</i>
Vainqueur du Critérium national	5 points
Finaliste	3 points
Place de 3 ^e	1 point

<i>Forfaits enregistrés</i>	<i>Nombres de points retirés</i>
Classement par clubs	- 2 points
Classement par comités régionaux	- 2 points

La CNBA se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent au règlement



Fédération Française de Boxe
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 PANTIN
01 49 42 23 75 (tel.)
01 49 42 28 79 (fax)
www.ffboxe.asso.fr